1 3 3 3 m the second or 4 %

Alpes, élu, le 1º sur 6, par 221 voix (306 votants). Il « vota pour la réclusion et le banuissement » dans le procès de Louis XVI, et mourut trois mois après.

VERGAGNI (Paul), député au Corps législatif de 1811 à 1811, né et mort à des dates inconnues, chanoine de Saint-Jean de Latran à Rome, fut nonmé par l'empereur, le 23 fécrier 1811, député du département de Rome au Corps législatif, sur une liste au choix presentée par le préfet de, ce département. Il en sortit lorsque l'empereur rendit au pape les Etats romains et ne reparut plus sur la scène politique. On lui doit quelques écrits religieux t De l'énormité du duel j. Essai sur la dernière persécution religieuse, etc.

VERGERON (l'RANÇOIS-BERTRAND-ARMAND DE), représentant en 1840, nó à Navarrenx (Basses-l'yrénées) le 5 avril 1801, mort à Navarrenx le 5 octobre 1860, étudia le droit et entra dans la magistrature. Il a quitta blentôt pour l'administration et fut nommé sous-préfet de Castres (1843-1848). Le 13 mai 1849, il fut élu représentant des Basses-l'yrénées à l'Assemblés législative, le 9° sur 10, par 32,015 voix (71,463 votants, 117,031 inscrits). Il siègea à droite, s'associa au vote des lois répressives et restrictives adoptées dans la législature, et rentra dans la vie privée en 1851.

rentra dans la vie privée en 1851.

VERGNES (PAUL), représentant du peuple en 1848, nó à Tonneins (Lot-et-Garonne) le 21 janvier 1798, mort à Bordeaux (Gironde) lo 5 avril 1877, fils d'un préfet de l'empfre, fit son droit, et se fit inscrire au barreau de Marmande, dont il devint maire. D'opinions libérales, il fut éln, le 23 svil 1843, représentant du Lot-et-Garonne à l'Assemblée constituante, le 3s sur 9, par 43,631 voix (83,753 votants, 94,800 inscrits). Il fit partie du comité du travail, et vota en général avec la fraction modérée de la gauche, pour le banuissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs. Il combattit vivement la politique de l'Elysée, ne fut pas réclu à la Législative, et reprit sa place au barreau de Marmande. Après le 4 septembre 1870, il fut élu consciller général du Lot-et-Garonne.

VERGNIAUD (Pierre-Victurnier), député en 1791, membre de la Convention, né à Limoges (Haute-Vienne) le 31 mai 1753, mont à Paris le 31 octobre 1793, « fils de sieur Pierre Verniau (sie) et de Catherine Baubiat », fut confié de bonne heure par son père, fournisseur des vivres du régiment de cavalerie en garnison à Limoges, aux soins d'un savant jésuite qui lui fit faire d'excellentes humanités. Verguiaud termina ses études au collège du Plessis à Paris, et alla faire son droit à Bordeaux. Protégé par Turgot et par Favocat général Dupaty, il devint, en 1781, avocat au parlement, et fut bientôt au premier rang du barreau bordelais. La révolution de 1783, dont les débuts furent salués par lui avec enthousiasme, vint ouvrir à son talent une plus vaste carrière, Nommé par la ville de Bordeaux administrateur de la Gironde, puis, le 28 mars 1791, direc-

tour du jury au tribunal criminel du département, il fut éin (31 août 1791) député de la Gironde à l'Assemblée législative, le 45 sur 12, par 250 vois (515 votants). Vergulaud prit place sur les banes de l'opposition, et parut hésiter entre le principe monarchique, qu'il no voulait pas abandonner ouvertement, et les idées démocratiques auxquelles il falsait plus d'une concession. Six jours après l'ouverture de la sission, il enteva les applaudissoments de ses collègues par un discours où il demandait la suppression des mots sire et majesté. La question des émigrés, vivenent débatue, ini fournit de beaux développements oratgies; il soutint que les simples particuliers qu'avalent passé la frontière pour so joindre aux ennemis de la France devaient étre puni; par la perte de leurs biens, et les officiers suivant les rigneurs du code pénal. Quant aux frères de Louis XVI, il s'écria i a La loi est claire, vous avez juré de la maintenir; je craindrais de vous outrager en vous disant que votre négligence mêmo serait un parjure. Ou parle de la douleur profonde dont le roi sera pénétré : Brutus immola des enfants criminels à sa patriel » Vergulaud fut perté à la vice-présidence le lé octobre, et, le 31, à la présidence. Il occupait encore le fauteuil lorsque le ministre de la Justice, après avoir informé l'Assemblée que le roirefisait sa sanction au décret contre les énigrés, voulut expliquer les moits de ce refus. Le président luf fit remarquer qu'il opinait dans la question, ce qui était contraire à l'esprit de la Constitution, et la parole fut retirée au ministre. Après que le ministère girondins, Vergulaud cessa son rôle d'opposant, mais pour le reprendre bientôt (13 juin 1792), lors de la destitution de Roland, de Clavière et de Servan. Le 18 juin, il blâma la conduite du général La Fafayette qui avait adressé une lettre presque menaçante à l'Assemblée, Le 20 juin, Duvolard ayaut proposé implicitement la proclamation de la ofmatiale, Vergulaud s'il nos soposait pas par un acte formel aux entreprises armées dirigées

lettre de Vergniaud, de Gensonné et de Guadet était secrétement remise au roi : le triumvirat s'engageait à sauyer Louis XVI s'il consentait à reprendre pour ministres Roland, Clavière et Sérvan. Les mégociations échouèrent. Toutefois, jusqu'au 10 août, Vergniaud et ses amis, effrayés de l'ascendant que prenalent les Jacobins, modérèrent leur langage et leurs actes. Pans la journée où éclata le mouvement insurrectionnel, Vergniaud, Guadet et Gensouyé présidérent successivement l'Assemblée : de lut Vergniaud qui prononça la déchéance du rol. Le lendenain, il adressa à la Commune de Paris ave lettre par laquelle il mettait les Suisses vaiveus et monacés sous la sauvegarde du pouple de la capitale. Le 2 septembre, lorsqu'on apprit la prise de Longwy et de Verdum, Vergniaud demanda que le peuple en masse travaillàt aux retranchements de la capitale : « C'est aujourd'hui, s'écria-t-il, que l'aris doit vraiment se montrer dans toute sa grandeur! Hommes du 14 juillet et du 10 août, c'est vous que j'invoque... Vous avez chanté, c'eldre la liberté, il faut la défendre... Il u'est plus temps de discourir, il faut plocher la fosse de nos ennemis, ou chaque pas qu'ils font en avant ploche la nêtre... » Les massacres des prisons l'attristèrent profondément. Elu, le o septembre 1792, député de la Gironde à la Convention, le 1er sur 12, par 480 voix (671 votants), il fut nommé sécrétaire de la nouvelle assemblée avec Brissot, Guadet, Condorcet, et se montra dès le début très opposé au parti de la Montague. Le 10 octobre, il fut élu membro du premier comité de Constitution. Ardent à attaquer Marat, l'anton et la Connume de Paris, il se trouva, lors du procès du roi, dans une position embarrassante. Il inclina d'abord vers l'appel au peuple; puls, cette mesure apart de rejetée, il se prononça pour la mort. Il quitta le fautenii de la présidence, qu'il occupait depuis le 11 jaurier 1793, pour motiver son vete en ces termes re J'ai voté pour que le reconnais coupable de conspiration contre la liberté et la sûreté nationales. Il n

mouriez vinrent encore aggraver la situation des Girondins qui s'efforcèrett de représenter leurs adversaires comme des hypocrites d'égalité. La Montague se défondit avec acharnement et devint agressive à son tour. Le 31 mai, Vergniaud fit d'habiles et vaius efforts pour sauver ses amis et lui-même; la commission des Douze fut renversée, et, le 2 juin, un décret d'arrestation fut rendu contre 22 députés. Prisonnier sur parole, Vergniaud, n'essaya point d'échapper par la fuite et so présenta devant le tribunal révolutionnaire, où il prononça ce mot célèbre : « La Révolution est comme Saturne : elle dévore ses enfants!» Condamné à mort le 30 octobre, il ne voulut pas se servir du poison que lui avait donné Condorcet; il monta le lendemain sur l'échafaud, et mourut avec courage. Napoléon les a fait placer sa statue au Sénat; la ville de Bordeaux a donné son nom à l'une de ses rues.

Bordeaux a donnó son nom à l'uno de ses rues.

VERGNIAUD (GUILLAUME-HENRI), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif en l'an VIII, né à Limoges (Hante-Vienne) en avril 1764, mort à Limoges (Hante-Vienne) en avril 1764, mort à Limoges le 13 juin 1844, frère du précédent, étudia le droit et fut reçu avocat au parlement de Bordeaux le 1er juin 1786, l'artisan de la Révolution, il devint, le 18 février 1790, avocat au conseil supérieur du Cap français, et, en 1792, sénéchal du Cap. Le 8 novembre 1793, sa parenté avec Vergniaud lui valut d'être condamné à la déportation. Réintégré dans ses fonctions par le comité de salut public le 10 floréal an III, et nommé le 5 fructidor an IV, commissaire du Directoire exécutif près le tribunal civil du Cap français, il fut élu, le 22 germinal an V, député de Saint-Domingue au Conseil des Cinq-Cents, par 48 voix (73 votants). Il ne prit la parole qu'une fois, pour accuser Sotin d'avoir outragé la représentation nationale, fut membre de diverses commissions, et fut réélu, le 21 germinal an VII, au même Conseil, par le département de la Haute-Vienne, Rallié au 18 brumaire, il fut choisi, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, pour député de la Haute-Vienne au Corps l'égislatif, d'où il sortit en l'an XI. Il n'a pas fait partie d'autres assemblées.

VERGOIN (JEAN-MARIE-MAURICE), député de 1885 à 1839, né à Paris le 10 mai 1850, fils de Pierre-Marie-Arthur Vergoin, et de Marie-Guillemin Grégoire, fit son droit à Paris, so fit inserire au barreau d'Alençon, professa, au lycée de cette ville, un cours de droit usuel, collabora au Progrès de l'Orne, journal républicaln, et devint chof de cabinet du prôfet. Il achota ensuite une étude d'avoué à Epernay, et, quelque temps après, entra dans la magistrature comme procureur de la république près le tribunal civil de Mayenne (1880). Nommé au même titre à Perpignan an mois de novembre suivant, il devint avocat général à Aix en 1832, puis à Dijon en 1833; il out, à propos d'un discours de rentrée dans lequel il s'élevait contre la lenteur et les frais de la justice, des démétés avec ses chefs hiétarchiques qui le firent envoyer en disgrâce à Gronoble, où, plutôt que de modifier son discours de rentrée en 1834, il préféra donner sa démission et se fit inserire au barreau de Versailles. Il collabora au Républicain de Soinc-et-Oise, et, porté, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale de ce département, fut élu député au second tour, le 6° sur 0, par 55,735 voix (119,995 votants, 153,342 inserits). Il prit place à la gauche

Grand Co

radicale, vota l'expulsion des princes, adhéra au programme du général Boulanger, it partio du « comité républicain national », mena une campagne active dans le département du Nord (avril 1988) en faveur de l'élection du général, et, dans la dernière session, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (février 188"), et se proncuça pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites coutre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presso, coutre les poursuites contre le général Boulanger, Son nom fut mélé, dans les derniers mois de la législature, à des poursuites contre une demi-mondaine, Mile Schneider, dite de Sombreuil, que le gouvernement voulait expulser, et qui compromit, peur so défendre, le député de Scine-et-Oise qu'elle avait compté un moment au nombre de ses amis.

défendre, le deputé de Scine-et-Oise qu'elle avait compté un moment au nombre de ses amis.

VERGUET (CLAUDE-FRANÇOIS DOM), député en 1789, nó à Champlitte (Haute-Saône) le 23 mars 1744, mort à Montarlot (Haute-Saône) le 23 mars 1744, mort à Montarlot (Haute-Saône) le 9 mars 1814, fils d'un médecla, embrassa la règle de saint Bernard et prononça ses veux à l'abbaye de Morimond. Nominé prieur de la Frenade en Saintonge, puls du monastère de N.-D. de Relec en Bredagne, il parvint à la dignité de vicaire général de l'ordre de Citeaux. En septembre 1780, le clergé de la circonscription électorale de Saint-Pol-de-Léon l'élut député aux États-Généraux. Dom Verguet slégea d'abord dans la minorité, protesta contre l'abolition des veux monastiques, publia une brochure enréponse au rapport du comité ecclésiastique sur cette question, et défendit le ministre de Montmorin au sujet des passeports délivrés par lui à Mesdames tantes du rol. Mais ses opinions se modifièrent; il prêta le serment civique (3 janvier 1791), et fut nommé vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Langres, à la suppression de ses fonctions, il dirigea plusieurs parolsses qui n'avaient plus de curés, et, lorsque le culte fut aboli, revint habiter Langres, où il devint administratour puis président du district. Destitué comme modéré (mars 1793), il dut, se dérober aux menaces, gagna secrètement Champlitte, et profita de ses loisirs forcés pour cataloguer des livres provenant de couvents supprimes, après thermidor, il fut nommé membre de l'administration centrale du département de la Haute-Saône, puis sous-préfet de Lure (au VIII) par le promier Consul, et révoqué l'année suivante par suite de mésintelligence avec son préfet, il so retira à Montarlot, où il meurut.

VERHUELL (CAREL-HERRIK), COMPE DE Sevenara, député au Corps législatif de 1811 à

A Montarlot, où il mcurut.

VERHUELL (CAREL-HENRIK), COMPE DE SEVENAAR, député au Corps législatif de 1811 à 1814, pair de France, né à Doctichem (Hollaude) le 11 février 1704, mort à Paris le 25 octobre 1845, fils d'un bourgmestre de Doctichem, so montra dès son enfance très habile aux excretes du corps, et fut destiné à la carrière militaire. Sorti de l'École des cadets, il passa quatre ans dans l'infanterie, et entra, par goût, dans la marine en 1779, comme garde sur la frégate l'Argo. Il fit des croisières dans la mer du Nord, so distingua au combat du 5 août 1781, à Doggersbauk, contre la flotte anglaise, et y gagna les épaulettes de lieutenant de vaisseau. En 1785, il fit croisière dans la Méditerrance contre les pirates barbaresques, puis aux Antilles, et fut promu successivement capitaine de frégate, puis capitaine de vaisseau (1795). Il avait vu avec regret la clute de la monarchie de Nassau (1792), et il quitta le

service au renversement du stathoudérat, l'année même où il avait été nommé capitalne de valsseau. La luite du prince d'Orange contre les Angle-Russes le rapiculation qui termina cette campague, il se retira de nouveau dans ses propriétés. Il reprit du scrvice en 1803, avec le grade de contre-amiral, fut chargé, après la palx d'Amiens, de représenter la Hollande à Paris, et, à la rupt re de la paix, reçut de Bonaparte la mission de réunit une flottille de débarquement à Flossingue, et de rallier à Ostenle l'escadre du vice-amiral Magon qui devait transporter le corps d'armée de Davont. Verhuell exécuta ces ordres, échappa, à force d'intrépidité, à l'amiral Sidney-Smith qui lul barrait le passage à la hauteur du cap Gris-Nez (21 vendémiaire au XII), fut promu vice-amiral (juin 1801), grand-aigle de la Légion d'honnour à la même date, et nommé ministre de la marine en Hollande. En 1806, il présida la députation chargée d'offir la couronne de Hollande à Louis Bonaparte; le nouveau rol le nomma maréchal (21 décembre 1809), ambassadeur en France un en après, et grand-croix de l'ordre de la Réunion. Verhuell se fixa à l'aris, signa à l'acte de naissance du prince Louis-Napoléon (20 avril 1808), protègea les côtes lors de la tentative des Anglais contre l'ile de Walcheren (1809), fut nommé par le ret Louis comte de Sevenaar (29 avril 1810), et, après le départ du rol, fut un des conmissaires délégués pour opérer la réunion de la Hollande à la France. Devenu Françals, il fut mis à la tête de la flotte du Texel, et établit des chantiers de construction à Hambourg, à Lubeck et à Brême. Nommé directement par l'empereur, le 19 février 1811, député de l'Issel-Supérieur au Corps législatif, pour 1812, le présidac en 1813, et, lors de la séparation de la Hollande de la France. Cevivit au présider (22 juin 1814) une lettre dans laquelle il exprimait ses regrets de dotation. Il fut d'en canditat à la présidence du Corps législatif pour 1812, le présida en 1813, et, lors de la séparation de la Hollande de la France, cérvivit au

VÉRITÉ (LOUIS-CHARLES-RENE), député en 1791, nó à la Perté-Bernard (Sarthe) en 1753, mort à la Perté-Bernard le 15 mai 1836, était administrateur de la Perté-Bernard, quand il fut étu, le 3 septembre 1791, député de la Sarthe à l'Assemblée législative, le 3 sur 10, par 267 voix (383 votants). Il siègea parmi les modèrés, fut membre du comité des contributions publiques et du comité de l'extraordinaire des finances, et rentra dans la vie

YER

fonctions publiques quo pendant les Cent-Jours, commo sous-préfet de Mamers.

VERMON (Alexis-Joseph), membre de la Convention, nó à Mézières (Ardennes) le 6 novembre 1754, mort à une date inconnuc, exerçait à Mézières l'état de tannour. Le 5 septembre 1792, il fut élu par le département des Ardennes membre de la Convention, le 5° sur 8, avec 163 voix (302 votants). Il prit place parmi les modérés, se montra l'adversaire déclaré de Marat, qu'il accusa d'avoir demandé deux cent soixante-dix mille têtes pour assurer la tranquillité publique, et, lors du procès du rol, répondit : « Jo vote pour la détention jusqu'à la paix, mais pour la mort en cas d'invasion du territoire de la République, » Il opina en outre pour l'appel et pour le sursis. Dans la séancé du 24 septembre 1793, il prit la défense de son frève, officier à l'armée du Nord, à qui on reprochait son manque d'énergle et d'activité. Vermon entra dans la magistrature sous le premier empire, et fut nommé juge au tribunal de Mézières. Lors de la promulgation de la loi du 12 janvier 1816, le préfet des Ardennes luintima l'erdre de quitter la France. Vermon prit, le 3 février 1826, un passeport pour Bouillon, et se retira à la Haye. De là, il réclama contre l'injuste application qui lui était faite de la loi de 1816, ajoutant subsidiairement a qu'il avait été entrainé à jouer un rôle politique par la faiblere de son caractère. » L'erreur fut reconnue, et il fut rappelé le 13 mai 1818; il était de retour à Mézières le 13 juin suivant.

VERMOND (François-Marie-Augeste), dé-

suivant.

VERMOND (François-Marie-Auguste), député de 1881 à 1883, nó à Pérenns (Somme) le 5 août 1849, fils d'un marchand de charbons, fit ses classes au lycée Louis le-Grand, et fut reçu avocat. Il alla rédiger le Libéral de Pontoise, devint maire de Beaumont, et fut élu, avec un programme radical, le 21 août 1881, député de la 1¹² circonscription de l'ontoise, par 7,053 voix (12,552 votants, 16,310 inscrits). M. Vermond siègea à l'extrême-gauche et vota avec les radicaux. Il renonça à la lutte aux élections de 1885 et n'appartint pas à d'autres assemblées.

blées.

VERNA (JEAN-MARIE-VICTOR DAUPHIN DE), député de 1828 à 1830, nó à Verna (Isère) le 28 juillet 1775, mort à Lyon (Rhône) le 17 juin 1841, « fils d'Aymar-Joseph Dauphin de Verna, chevalier selguour de Verna, Liquieu, Tignier et autres lieux, baron de Saint-Romain, et de dame Marie de Fourmillon de Butery », était propriétaire à Lyon et adjoint au maire de cette ville, lorsqu'il fut élu, le 8 mai 1828, député du Rhône, au grand collège, par 243 volx (453 votants, 521 inscrits), contre 201 à M. Fulchiron, en remplacement de M. Mottet de Gérando décété. M. de Verna siègea au centre croit et vota avec les royalistes sans paraître à la tribune. Il ne fut pas réélu eu 1830.

VERNE DE BACHELARD (ANTOINE-MARIE), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif en l'an VIII, né à Roanne (Loire) le 28 décembre 1753, mort à Roanne le 23 décembre 1829, était avocat au mounent de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut procureur de la commune de Roanne en 1790 et 1791, administrateur du district, maire de la ville en 1792, et juge au tribunal criminel de Roanne en 1793. Arrêté comme suspect de fédéralisme en octobre sulvant, il fut mis en liberté

apris lo 9 thermidor, devint maire de Roanne, et fut nommé commissaire du gouvernement près l'administration municipale, puls juge au tribunal civil de la Loire, à Montbrison i mais il refusa ce dernier poste. Eiu, le 24 germinal an VII, député de la Loire au Conseil des Anciens, par 107 voix (134 vetants), il prit place dans la majorité, se rallia au 18 brumaire, et fut réélu, le 4 nivôse au VIII, par le Sénat conservateur, député de la Loire au Corps législatif; il en sortit en l'an XI, et fut nommé, en prairial, juge à la cour criminelle de Lyon. S'étant montré favorable au retour des Bourbons, il devint conseiller à la cour royale de Lyon le 25 octobre 1813.

Lyon lo 25 octobre 1815.

VERNE DE BACHELARD (JEAN-SIMON-ANTOINE-MARIR), député de 1835 à 1841, né à Roanne (Lolre) le 30 mars 1722, mort à Roanne e 25 octobre 1868, était conseiller à la cour de Lyon et conseiller général, lorsqu'il se présenta à la députation, le 21 juin 1834, dans le 1-2 colège du Rhône (Lyon), et choua avec 100 voix contre 526 à l'élu, M. Sauzet, et 71 à M. de Cormenin, Successivement élu député du 4° colège du même département (Lyon), le 10 février 1835, en remplacement de M. Dugas-Montbel, décédé, par 260 voix (305 votants, 603 inscrits); le 2 mars 1839, par 152 voix (286 votants, 630 inscrits); le 2 mars 1839, par 152 voix (288 votants, 633 inscrits), il prit place parmi les ministériels, fut porté absent lors du vote sur la loi de disjonction, et vota l'Adresse de 1839 en faveur du ministère Molé, il donna ensuite sa démission, et fut remplacé, le 16 janvier 1841, par M. de Thorigny. Admis à la retraite, comme conscille, le 10 janvier 1857.

par M. de Thorigny. Admis à la retraite, comme conscille, le 10 Janvier 1957.

VERNEILH-PUYRASEAU (Joseph, Chevalen de), député en 1791 et au Corps législatif en 1810, représentant aux Cent-Jours, député de 1817 à 1824 et de 1827 à 1830, né à Nexon (Haute-Vienne) le 29 juillet 1756, mort à Limoges (Haute-Vienne) le 3 juin 1839, « fils de sieur Jean-Baptiste Deverneilh, notaire royal à Nexon, et de demoiselle Françoise Brun, » était homme de loi en 17:9. Partisan des idées nouvelles, il dovint maire de Thiviers (lordogne) et membre du conseil général, et fut élu, le 9 sèptembre 1791, député de la Dordogne à l'Assemblée législative, le 4° sur 10, par 457 voix (511 votants). Il prit place parmi les modèrés, pronopça deux discours, l'un pour faire rejeter une demande de fonds pour les colonies, l'autre pour faire rendre un décret sur la purge des hypothèques, et fut membre adjoint du comité des finances. Il se rètira à la campagne pendant la Terreur, fut nominé, après a chufe de Robespierre, président du tribunal civil de Nontron, puis juge de paix de Bussière-Badel, haut-juré de la Dordogne à la cour de Veudôme (1797), et président du tribunal criminel de la Derdogne (1790). Rallió au 18 brumaire, il fut successivement préfet de la Corrèze le 11 ventôse au VIII, du Ment-Blanc le 8 floréal an X, et fut révoqué (février 1804) de ces dernières fouctions pour avoir refusé de faire condamner 322 familles de conscrits réfractaires. Sa disgrâce dura peu, car, en mai sutvant, il fut nonmé directeur des droits réunis daus la Mayenne, mais il refusa. Attaché alors, comme directeur du bureau des desséchements, au ministère de l'Intérieur, il publia en 1802 une Statistique du département du Mont-Blanc, et rédigea le projet de code rural. Président du collège électoral de Nontron en 1809, il fut élu, le 10 août 1810, par le Sénat conservateur,

député de la Pordogne au Corps législatif, fit partie de la commission d'information créée par l'empereur, et, le 2º décembre 1813, appuya la demande d'impression du rapport de Lainé, il adhéra à la déchéance de Napoléon, siégea pendant la session de 1814-1815 parmi les constitutionnels, et parla en faveur de la restitution aux émigrés de leurs biene non vendus, y comprisceux qui avaient été cé lès à la caisse d'amortissement et aux hospices. Elu, le 18 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Nontron, avec 49 voix (92 votauts, 144 inscrits), il prit place dans la majorité. Non réclu en 1816, et nommé consciller sans traitement à la cour de Limoges, il réclama une pension de retraite en esptembre suivant, l'obtint, le 25 mars 1816, au chiffre de 3,000 francs, et rentra au parlement, le 20 septembre 1817, comme député du grand collège de la Dordogne, avec 662 voix (939 votants, 1,463 inscrits). Il prit place au centre gauche, et vota contre les deux lois d'exception, mais pour le nouveau système électoral. Il céhoua dans le 1° collège de la Dordogne (Périgueux), le 25 février 1824, avec 76 voix coutre 223 à A l'élu, M. Durand-Durepaire, et fut réélu dans ce même collège, le 17 novembre 1827, par 115 voix (282 votants, 363 inscrits), contre 72 à M. de Beaumont, et 60 à M. Debelleyme, et, le 3 juillet 1830, dans le grand collège de la Dordogne, par 165 voix (219 votants, 298 inscrits). Créé baron et chevalier de la Légion d'honnour par la Restauration, il prit place parmi les constitutionnels et vota l'Adress, des 221. Il échoua, le 26 juin 1830, dans le 1° collège de Périgueux, avec 146 voix contre 153 à l'élu, M. Périn, et ne fut pas plus houvens, le 5 juillet 1831, dans le même collège, avec 22 voix contre 173 à l'élu, M. Périn, député sortant, et 84 à M. de Marcillac. On a de lui 1 Observations des commissions consultatives sur le projet de code rurat (1817). le projet de code rural (1817)

VERNEREY (CHARLES-BAPTISTE-FRANÇOIS), député en 1791, membre de la Convention, no da Baume-les-Dames (Deubs) en 1749, mort à une date incomme, était homme de loi avant la Révelution. Nommé (1790) membre du directoire du Doubs, il fut élu, le 31 août 1791, député du Doubs à l'Assemblée législative, le 6° et dernier, par 185 voix (310 votants), et vota avec la majorité. Envoyé de nouveau à la Convention par le département du L'oubs (5 septembre 1792), le 5° sur 6, avec 226 voix (335 votants), il répondit dans le procès du roi 1 a Je prononce la mort, » et vota contre l'appel et contre le sursis. Il remplit ensuite une mission dans la Crense et dans l'Allier, et s'y montra modéré. De retour à l'assemblée, il n'out qu'une part très secondaire aux travaux législatifs, et ne prit guère la parole que le 22 thermidor au 111, en faveur de Pouché accusé de diapidations.

VERNET (Louis-Clovis), député de 1885 à 1886, né à Rochemaure (Ardèche) le 25 décembre 1820, étudia le droit, et entra dans la magistrature comme juge suppléant à Avignon. Il excrça ensuite les fonctions de substitut à Briançon (juillet 1852), puis à Montélimar, de juge suppléant à Saint-Marcellin (1856), de juge suppléant puis de juge d'instruction à Largentière (1859) et à Saint-Marcellin (1861). Revenu à Largentière comme juge le 5 août 1872, il fundmem président du tribunal le 17 octobre 1874. Ses opinions monarchisies le firent comprendre, en 1883, dans l'application de la nouvelle loi sur la magistrature. Aux élections du 4 octobre

1885, les conservateurs de l'Ardèche le portèrent caudidat à la députation, et l'élurent, le 4° sur 6, par 45,217 voix (88,137 votants, 111,845 inscrits). M. Vernet siégea à draite et fit partie de la minorité. Mais l'élection de l'Ardèche de jant été invalidée en bloc, M. Vernet, au nouveau scrutin du 14 février 1886, échoua avec 45,031 voix (92,766 votants, 111,395 inscrits). Chevalier de la Légion d'honneur.

avec 45,031 voix (92,766 votants, 111,305 inscrits). Chevalier de la Légion d'honneur.

VERNHES (l'rançois Charles), représentant à la Chambre des Cent-Jours, et député de 1831 à 1846, né à Saint-Jean-d'Alcapies (Aveyron) le 5 novembre 1769, mort à Rodez (Aveyron) le 5 novembre 1769, mort à Rodez (Aveyron) le 22 septembre 1852, « fils d'Antoine Vernhes, et à Marie-Jeanne Calmes », fut professeur de mathématiques, de philosophie et de physique au collège royal de Rodez, de 1700 à 1792. Il entra ensuite dans l'administration militaire et devint commissaire-ordor natour à l'aris. Chevalier de Saint-Louis à la Restauration, il passa, pendant les Cent-Jours, chef de division au ministère de la Guerre, et fut d'u, le 15 mai 1815, représentant du grand collège de l'Aveyron à la Chambre des Cent-Jours par 29 voix (53 votants, 250 inscrits). Il siègea dans la majorité, fut destitué à la rentrée des Bourbons, mais fut réintégré, en 1819, dans les fonctions de sous-intendant militaire. Il resta en dehors de la politique jusqu'à la révolution de juillet, l'artisan du nouveau réglme, il fut nommé conseiller général de l'Aveyron et intendant militaire de la 10 division à Toulouse, blen qu'il eût passé l'âge requis pour la mise en activité. Elu député du 2° collège de l'Aveyron (Saint-Affrique), le 5 juillet 1831, par 120 voix (194 votants, 246 inscrits), contre 66 au général Tarayre; le 21 juin 1834, par 131 voix (189 votants, 253 inscrits), contre 66 au général Tarayre; le 21 juin 1834, par 131 voix (189 votants, 253 votants, 364 inscrits), contre 130, par 185 voix (263 votants), et le 9 juillet 1842, par 185 voix (263 votants), et le 9 juillet 1842, par 185 voix (263 votants), et le 9 juillet 1842, par 185 voix (263 votants), gour l'indemnité l'richard, coutre la proposition du due de Nemours, pour les fortifications de l'aris, pour les leds de septembre et de disjonction, pour les leds de septembre et de disjonction, pour le ministère Molé, pour la distante de l'Aris, pour le recessement, contre l'adjonction des capacités comme intendant militaire, le 10 février 1841.

comme intendant militaire, le 10 février 1841.

VERNHES (EMILE-HERCULE), député de 1876 à 1889, nó à Béziers (Hérault) le 20 oct bre 1820, mort à Paris le 14 juin 1890, ift sa médeche à Paris, fut reçu docteur en 1848, et s'établit à Béziers. Adversaire de l'empire, il fut proscrit après le coup d'Etat de décembre, routra à Béziers à l'amnistie de 1859, et, après le 4 septembre 1870, remplit les fonctions de sous-préfet de Béziers, du 9 septembre au 27 décembre 1870. Point administrateur, mais « bon enfant », il sut maintenir l'ordre par la popularité qu'il devait à la jovialité de son caractère, et demanda notamment, sans l'obtenir, une démonstration navale à Agde pour intimider la réaction. Conseiller général de Béziers le 8 octobre 1871, il se démit de ses fonctions en 1878; il avait été élu, le 20 février 1876, député de la 1° circonscription de Béziers par 9,770 voix (15,500 votants, 23,205 inscrits), contre 5,702 à M. de Ricard, Il prit place à l'ext-ême-gauche, signa la demande d'amnistie pleine et entière,

5CG

et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai 1877, refusérent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réclu comme tel, le 14 octobre 1877, par 9,876 voix (17,810 votants, 23,631 inscrits), contre 7,816 à M. de Mirepoix, et, le 21 août 1881, par 10,536 voix (10,836 votants, 25,749 inscrits), il reprit se place à l'extrême-gauche, se lia vite avec Gambetta, qu'il tutoya blentôt en qualité de méridional, demanda souvent la parole, mais ne monta guère à la tribune que nour appuyer (mai 1885) la loi surlarchégation des récidivistes. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale de l'Hérault, il fut réélu le 17 sur 7, par 52,524 voix (13,202 votants, 131,000 inscrits), se rapprocha du groupe opportuniste, vota avec la majorité, se trouva en congé lors du scrutin sur l'expulsion des princes, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutiu d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trels députés membres de la Ligue des patrictes, contre le projet de loi Lishonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

VERNHETTE (JEAN-BLAISE), député de 1827

VERNHETTE (JEAN-BLAISE), député de 1827 à 1828, né à Montjaux (Aveyron) le 28 février 1773, mort à Mentpellier (Hérault) le 12 février 1839, appartint à la magistrature sous la Restauration. Il était conseiller à la cour royale de Montpellier, quand il fet élu, le 17 novembre 1827, député du 3° arrondissement de l'Aveyron (Millau), par 111 voix (203 votants, 263 inscrits) contre 83 à M. de Nogaret. Il prit place dans la majorité royaliste, mais donna sa démission presque aussitét, et fut remplacé, le 28 avril 1828, par son ancien concurrent. M. Vernhette conserva seu siège de conseiller à la cour jusqu'às a mort (1839). sa mort (1839).

VERNHETTE (Louis-Maurica), représentant en 1848 et en 1849, né à Montjaux (Aveyron), le 27 octobre 1801, fils du précédent, appartint lui aussi à la magistrature sons la Restauration, donna sa démission en 1830 pour so faire insertre au barreau de Milhau, devint conseiller général de l'Aveyron, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 9° sur 10, par 31,015 voix (30,113 votants, 105,443 hiscrits). Il opinions légitimistes, il fit partie du cemité de la justice, et vota avec la droite monarchiste, pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites nour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'aboution de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le deoit au travail, pour la proposition Rateau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs. Réclu, le 13 mai 1849, par le même département, représentant de l'Aveyron à l'Assemblée législative, le 4 sur 8, avec 43,592 voix (79,850 votants, 112,514 inscrits), il suivit la même ligne politique que précédemment, appuya l'expédition romaine, la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, la loi du 31 mai sur le suffrage universel, ne se rallia pas à la politique de l'Elysée, et reprit, après le coup d'Etat, sa place au barreau de Milhau.

VERNHETTE (Blaise-Joseph-Henri-Amé-pée), représentant en 1849, nó à Montjaux (Aveyron) le 13 avril 1795, mort à Montpellier (Hérault) le 15 décembre 1884, frère du pré-cédent, étudia le droit et débuta dans la ma-gistrature comme substitut du procureur du roi à Alais. Puis il entra dans l'administra-

tion a secrétaire général de la préfecture de l'Hérault le 13 octobre 1821, sous-préfet d'Yvetot le 21 avril 1824, de Rambouillet le 22 septembre suivant, préfet des Vosges le 25 septembre 1829, des Hautes-Pyrénées le 25 avril 1830, it donna sa démission à l'avènement de Louis-Philippe, Le 13 mai 1849, les conservateurs monarchi-tes de l'Hérault l'envoyèrent sièger à l'Assemblée législative, le 4 sur 8, par 35,072 voix (82,703 votants, 125,151 inscrits). Il prit place à droite et vota constamment avec la majorité, pour les crédits de l'expédition romaine, pour la let l'alloux-Parleu sur l'enseignement, pour la let restrictive du suffrage universel. Le coup d'Etat du 2 décembre le remdit à la vie privée. Il se retira à Montpellier, où il mourut à 89 aus. Chevalier de la Légion d'honneur (29 octobre 1821).

bre le rendit à la vie privée. Il se retira à Montpellier, où il mourut à 89 aus. Chevalier de la Légion d'homeur (20 octobre 1821).

VERNIER (Théodore), compe de la Convention, député au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Lons-le-Saulnier (Jura) le 31 mars 1731, mort à Paris le 3 février 1818, fit ses études à Besançon, et, destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, préféra s'engager dans une compagnie de la petite gendarmerie de Lunéville. Il quitta bientôt i têtat militaire, se fit recevoir avocat, et exerça avec succès cette profession à Lons-le-Saulnier. Le 15 avril: 1789, Vernier fut du député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage d'Aval, avec 220 voix (372 votants). Il appartint au comité de constitution, présenta un grand nombre de rapports, fit autoriser diverses villes à contracter des questions de finances. Il fit décréter la liberté du commerce des eaux-de-vie et le palement en argent des baux nationaux, ratifier l'adjudication de la ferme des messageries, donna son opidion sur les dettes des pays d'états, demanda qu'il fit fabriqué des armes dans tous les arsenaux, obtint le vote d'un décret pour l'organisation de la trésorerie, présenta un projet contre l'émigration, et devint socrétaire, puis président de tribunal de Lons-le-Saulnier, if tu réélu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Jura, «à la pluralité de voix sur 452 votants », siègea parmi les modérés, et répondit au 3° appel nominal, lors du procès du roi « l'aus tout le cours de cetta affaire, je ne me suis point regardé comme juge. J'ai voté hier pour l'appel au peuple. Par une suite de mon opinion, comms représentant du peuple, je vote pour la détention. » Il parla sur les contributions, combattit le maximum, s'opposa à un emprunt forcé sur les réches et se trouva en désaccord marqué a ree les révolutionnaires. Déjà la Société patrictique de Lons-le-Saulnier l'avait dénoncé, quand les protestations de Vernier contre l'acte du 3 mai le firent décréter d'arres

par 269 voix (291 votants), il le présida le jour anniversaire du 21 janvier, en l'au IV, et proponça à cette occasion un discours très favorable au maintien de la République. Toutefois il prêta à Benaparte un actif concours dans la journée du 181 rumaire, et fut nommé, le 4 nivôse au VIII, membre du Sénat conservateur. Il observa à l'égard du premier Consul une attitude assez indépendante, tomba dans une sorte de disgrâce qui l'obligea à se retirer dans le château de Beauregard, près Villeneuve-Saint-Georges, et s'adonna à la culture des lettres. Appelò à sièger dans la Chambre des pairs le 4 juin 1814, il mourut quelques aanées après, aveugle, à 87 aus. Créó comte de l'Empire le 26 avril 1908, il ajouta à ce titre le nom de Mont-Orient, domaine qu'il possédait dans le Jura. On a de Vernier : Eléments de finances (1789); Caractère des passions au physique et aa moral (1797); Sur l'éducation (1802); Description de la matson de Mont-Orient et de ses points de vue (1807); Du bonheur individuel (1811), etc.

duct (1811), etc.

VERNIER (Théodore-Michel), député au Corps législatif de 1852 à 1863, nó à Louhans (Saone-et-Loire) le 27 décembre 1810, fit sou droit à Paris, et se fit inscrire au barreau de Dijon où il acquit une solide réputation de juriste. Procureur du roi sous Louis-Philippe, il donna sa démission à la révolution de février, se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon, devint maire de Dijon, et fut élu député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la 1º circonscription de la Côted'Or, le 29 février 1852, par 18,392 voix (30,197 votants, 42,461 inscrits), contre 10,568 à M. Moussier. Réélu, le 22 juin 1857, par 22,779 voix (28,498 votants, 41,332 inscrits), contre 5,615 à M. Magnin, candidat de l'opposition, et le 4 juin 1863, par 20,261 voix (31,713 votants 42,813 inscrits), contre 11,249 à M. Magnin, il siègea constamment dans la majorité dévouée aux institutions impériales. Nommé conseiller d'Etat en 1863, il donna sa démission de député et fut remplacé à la Chambre, le 13 décembre suivant, par M. Magnin, Admis à la retraite, comme conseiller d'Etat, le 12 décembre 1873. Chevalier de la Légion d'honnour.

VERNIER-GUÉRARD (NICOLAS-JEAN-BAPTISTE), député de 1820 à 1824 et de 1832 à 1837, nó à Troyes (Aubo) le 17 décembre 1769, mort à Troyes le 9 août 1849, cutra dans la magistrature sous le Directoire, et fut juge au tribunal de 1°c instance de Troyes de 1811 à 1844. Conseiller général de cette ville, il fut élu, le 4 novembre 1820, député du 1°c arrondissement électoral de l'Aube (Troyes), par 189 volx (347 votants, 390 inscrits), contre 150 à M. Paillet de Loynes. Il siégea obscurément parmi les constitutionnels, et vota assez souveut en faveur des ministres. Partisan de la révolution de juillet, il devint mairs de Troyes, du 3 août au 16 novembre 1830, et fut élu, le 2 juillet 1832, député du 1°c collège de l'Aube (Troyes), en remplacement de M. Casimir Périer décède, par 186 voix (330 votants, 335 inscrits), contre 198 à M. Stourm, Réélu, le 21 juin 1831, par 205 voix (414 votants, 464 inscrits), contre 204 à M. Stourm, il prit place au centre et vota pour les lois de septembre et de disjonction. Rentré dans la via privée aux élections de 1837, il fut mis à la retraite comme juge en 1844.

VERNIÈRE (PIERRE-MICHEL), député depuis 1882, no à Montpellier (Hérault) le 11 octobre

San .

1847, dirigea (1870) dans sa ville natale la fabrique de produits chimiques fondée par son pére. En 1869, il soutint à Montpollier la candidature d'Ernest Picard, et fut membre, en 1870, du comité anti-pléblscitaire. Conseiller municipal de Montpollier (1874), adjoint au maire (1877), il se présenta, après l'option de M. Devès pour les Hautes-Pyrénées, dans la 2º circonserption de Bézlers, et fut élu député, le 12 mars 1882, au second tour de scrutin, par 7, 301 yoix (10,055 votants, 25,361 inscrits), contre 1,242 à M Théodore Serre. Il prit place à l'extrême gauche, avec laquelle il vota contre le ministère Ferry et contre les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1855, sir la liste républicaine radicale de l'Hérault, M. Vernière fut élu député de ce département, le 3° sur 7, par 51,901 voix (98,202 votants, 131,000 inscrits). Il opina comme précédemment avec les radicaux, fut secrétaire du groupe de l'extrême-gauche, fit partie dess commissions du phylloxera et de l'épuration des comptes des compagnies de chemin de fer, combattit les tarifs de pénétration, vota contre les cabinets Rouvier et Tirard, et se prononça, dans la dernière session, pour les pour-10 retablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi L'isbonno restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

VERNIMEN DE WINCKHOFF (NICOLAS-LIÉ-VEN-OMER), député au Conseil des Anciens, nó à Gravelines (Nord) le 21 avril 1711, mort à uno dato inconnue, était juge de district à Bergues, quand il fut élu, le 23 germinal au V, député du Nord au Conseil des Anciens, par 331 voix (382 votants). Il fut adjoint au comité des finances, et, en cette qualité, fit ordomer la perception du 3º cinquième des contributions. l'artisan des clichyens, il vit son élection annulée au 18 fructidor. Ral.ié ensuite au 18 brumaire, il fut nommé malre de Bergues (18 floréal au VIII), et commissaire près le tri-bunal civil de cette ville (7 messidor suivant). VERNIMEN DE WINCKHOFF (NICOLAS-LIÉ-

bunal civil de cetté ville (7 messider suivant),

VERNIN (PIERRE-Joseph), député en 1739, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Moulins (Allier) le 3 janvier 1753, mont à Moulins le 17 juin 1846, était, à la Révolution, lieutenant-criminel à Moulins, Elu, le 27 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Moulins, avec 78 voix (123 votants), il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité des recherches et opina avec la majorité réformatrice. Nommé président du tribunal criminel de l'Allier, il fut réélu, le 4 septembre 172, par le département de l'Allier, député à la Convention, le 1 sur 7, «à la pluralité des voix ». Démissionnaire pour raison de santé dès le début (22 septembre 1792), il fut remplacé par Vidalin. Il reparut au Conseil des Anciens (23 vendémiaire an IV) comme député de l'Allier, élu par 138 voix (211 votants), ne s'y fit pas remarquer et en sortit en l'an VIII. Vernin devint sous l'Empire procureur près la cour de justice criminelle de l'Allier, fut nommé président de chambre à Riom (17 avril 1811), lors de la réorganisation des cours et tribunaux, et prit sa retraite, avec le titre de président honoraire, en 1827. Chevalier de la Légion d'honneur.

VERNINAC DE CROZE (François-Honoré DE), député de 1816 à 1818, né à Marseille

(Bouches-du-Rhône) le 6 septembre 1803, mort à Martel (Lot) le 1er avril 1871, entra dans la magistrature. Président du tribunal civil de Tulle, chevalier de la Légion d'honneur, il fut élu, le 1er août 1816, député du 1et collège de la Corrèce (Tulle), par 181 voix sur 325 votants et 317 inscrits, contre 14 au député sortant, M. de Valon. Il fit partie de la majorité conservatrice, et soutiut la politique de Guizot jusqu'à la révolution de 1848, qui le rendit à la vie privée. Le 13 novembre 1807, M. de Verninae fut admis à la retraite comme magistrat.

privée, Le 13 nove nore 1807, M. de Vernmae fut admis à la retraite comme magistrat.

VERNINAC-SAINT-MAUR (RAYMOND-JEAN-BAPTISTE DE), représentant en 1849 et ministre, né à Souillac (Lot) le 11 juin 1791, mort à Souillac le 11 fevrier 1873, ils du diplomate et littérateur Raymond de Verninac-Saint-Maur (1762-1822), entra dans la marine sous Napoléon I-r, deviut en 1824 lieutenant de vaisseau, et prit part en 1830 à l'expédition d'Alger. Promu (1833) capitaine de corvette, il fut désigué, sur la demande de Champollion le jeune, pour aller chercher en Expte l'obélisque qui fut dressé le 11 août 1835 rur la place de la Concorde. En 1842, il fut fait capitaine de vaisseau. M. de Verninac s'occupe spécialement de l'application de la vapeur à la marine de guerre. Nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Marine le 6 juin 1848, il fut appelé, le 18 juillet, à prendre le portefeuille de la Marine qu'il garda jusqu'au 19 décembre sulvant. En présence d'un budget très réduit, il prescrivit la suppression de toute dépense qui n'aurait pas pour unique objet de naviguer et de combattre. Le 16 décembre, le général Cavaignac le promut contre-amiral, puls le nomma gouverneur de la Réunion, et gouverneur des établissements français dans l'Inde-Eu, le 8 juillet 1849, représentant du Lot à l'Assemblée législative, par 18,704 voix (31,555 votants, 90,017 inscrits), contre 11,575 à Ch. Ribeyrolles, directeur de la Réjorme, en remplacement du général Ambert démissionaire, il vota généralement avec le tiers-parti. En 1856, il fut admis dans la section de réserve-Consciller-général du Lot de 1818 à 1852, comminéeur de la Légiou d'honneur (30 décembre 1864).

VERNINAC-SAINT-MAUR (HENRI-FRANÇOIS-CHARLES DE), membre du Schat, nó à Rochechouart (Haute-Vienne) le 18 mai 1841, fils du précèdent, étudia le droit et se fit recevoir doctour. Conseiller général du Lot, il se présenta le 8 février 1871, dans ce département, aux élections pour l'Assemblée nationale, et réunit 17,375 voix républicaines sur 71,438 votants. Il échona encore, le 20 février 1876, comme candidat républicain à la députation, dans l'arrondissement de Gourdon, avec 8,657 voix contre 13,091 à l'élu conservateur, M. Dufour, Il se représenta le 14 octobre 1877, et obtint 8,170 voix contre 1,600 au député sortant, caudidat officiel, réclu, et 1,175 à M. de Gozon. Il no fut pas plus heureux au renouvellement de 1881, Le 4 février 1883, M. de Verninac réussit enfin à se faire élire sénateur du Lot, en remplacement de M. Roques décédé, par 226 voix (379 votants), contre 158 à M. Talon. Il siègea à gauche, prit une part active à la discussion du projet de loi sur la réforme de la magistrature, fut rapporteur de la loi sur les récidivistes (1881), s'eleva (février 1885) contre la surtaxe sur les céréales et sur les bestiaux, parla (mars 1888) sur l'organisation du crédit agricole, vota pour le divorce, pour les cré-

dits du Tonkin, soutint la politique gouvernementale, se prononça pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Hisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

VERNY (Thomas), député en 1789, né à Clermont-Lodève (Hérault) le 1º avril 1727, mort à Clermont-Lodève le 18 juillet 1808, était avocat dans sa ville natale, quand il fut élu, le 81 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Montpellier, Il prêta le sorment du Jou de l'aume, fut membre du comité de vérification, et partit en congé la 9 mars 1791. La clôture de la session mit fin à sa carrière politique.

meinbre du comité de vérification, et partit en congé le 9 mars 1791. La clôture de la session mit fin à sa carrière politique.

VÉRON (Louis-Désiré), député au Corps législatif de 1852 à 1863, nó à l'aris le 5 avril 1793, mort à l'aris le 27 septembre 1807, fils d'un papotier de la rue du l'acc, étudia la médecine, fut nommé, en 1821, interne des hôpitaux, et subit en 1823 les épreuves du doctorat. Il consigna ses observations médicales sur des cahlers dont le premier parut sous ce titre Observations sur les maladies des enfants, altérations organiques, muquet (1825). Devenu médecin des musées royaux, le docteur Véron renonça à la carrière à la suite de quelques déboires professionnels, et s'occupa à la fois de littérature et d'entreprises commerciales. Intéressé à l'exploitation de la pâte Regnault, il gagna beaucoup d'argent dans cette affaire à force de réclames. D'autre part, il collabora activement à la Quotidienne, comme rédactour politique, et au Messager des Chambres, où il fut chargé du feuilleton théatral. En 1829, il fonda la Rerue de Paris, dont il quitta la direction pour prondre celle de l'Opéra, « où, dit un historien, il fit au hasard représenter des chefs-d'œuvre. » M. Véron obtint son privilège le 1et mars 1831, et prit possession, le 1et juin suivant, jour de la première représentation de Gaillaume Tell. Il donna Robert le Diable et la Jaire, et laissa en so retirant (1835) la réputation d'un habile et surtout d'un heureux directeur. « Qu'on se figure, écrit un biographe, un homme sans cou, la tête bouffie, un nez de carlin faisant heure s'ait les succès politique. » Le docteur Veron rêvait les succès politique. » Le docteur Veron rêvait les succès politique. « Candidat de l'Opposition à Landerneau en 1838, il échoua, fut fait la même année chevalier de la Légion d'homeur, et entreprit, sur les instances de l'hiers, do relever le Constitutionnel, le docteur Véron soutint jusqu'à la chute de la royanté les idées politiques de Thiers, rendit au journal son ancienne prospérité, paya 200,000 fra

A STATE OF THE PROPERTY OF THE

publication, et afferma 300,000 francs la quatrième page à un fermier d'annonces, Après la révolution de février, il prit très vivement parti contre les idées démocratiques et radicales représentées par Ledru-Rollin et appuya de tout son pouvoir la candidature présidentielle de L.-N. Bonaparte, ainsi que le comp d'Etat du 2 décembre. Aussi fut-il désigné par le gouver nement comme candidat officiel au Corps législatif, le 29 février 1852, dans la 9e circonscription de la Seine, qui l'elut par 21,493 voix (26,021 votants, 34,043 inscrits), contre 613 à M. Garnon, Il puit part à l'établissement de l'Empire, et siégea dans la majorité dynastique jusqu'en 1863, ayant obtenu sa réélection, le 22 juin 1857, par 15,416 voix (24,030 votants, 37,083 inscrits), contre 7,249 à M. Engène Pelletan, Pans la session de 1852, il parla sur la loi de réhabilitation des condammés, et refusa d'assimiler ce droit au droit de grâce du chef de l'Etat; en 1856, il critiqua vivement dans sa brochure! Quatre ans de règne, où allois-nous l'es nominations de faveur au consoil d'Etat, la mon-publicité des séances du Corps législatif, l'analyse écourtée des débats publice dans le Moniteur; en 1857, il demanda une subvention de cent mille france pour le Théâtre Lyrique, M. Yéron avait vendu, en 1852, le Constitutionnel à M. Mirès pour la somme de 1,000,000 frances. Des actionnaires, qui n'avaient pas été consultés sur le traité intervenu, siscitèrent au docteur Véron un long procès, dont, à près diverses péripéties, il sorit à son avantage. Il so retira alors, et prépara la publication de ses Mémòrres, qui parurent en 1854, sous le titre de Mémoires d'un bourgeois de Paris: l'ouvrage qui un certain succès de curlosité. Il publia encore: Cinquent mille france de rende (1855), l'Eloge de Regnard; les Théâtres de Paris de 1806 à 1800; le Second Empire, etc. Officier de la Légion d'honneur (décembre 1852), et commandeur d'un grand nombre d'ordres étrangers. mandeur d'un grand nombre d'ordres étran-

vers.

Veron (Auguste-Joseph), membre du Sénat, né à Saint-Servan (Ilie-et-Vilaine) lo 4 janvier 1819, débuta dans la marine comme aspirant le 1et décembre 1837, et devint successivement enseigns de valsseau (2é août 1847), capitaine de frégate (2 décembre 1851), lieutenant de vaisseau (2ó août 1847), capitaine de vaisseau (2ó août 1847), capitaine de vaisseau (3f décembre 1852). Il commanda en 1869 la division du littoral ouest de la France, fut nommé, en 1871, attaché naval à l'ambassade de France à Londres, promu contre-amiral le 17 mars 1874, placé à la tête de la division navale des mers de Chine et du Japon (1875-1878), et élevé eu 1880 au grade de vice-amiral. Préfet du 4e arrondissement maritime, à Rochefort en 1831, il fut admis à la retraite e 1 1894. M. le vice-amiral Véron fut porté, le 21 juin 1885, par les conservateurs-monarchistes d'Ille-et-Vilaine comme candidat au Sénat en remplacement de M. Jouin, décedé; il fut élu par 577 voix (1,120 votants), contre 534 à M. Courtois, républicain. Il prit place à droite, critiqua (mars 1886) le traité conclu le 17 déceabre précédent avec Madagascar, et vota contre l'expulsion des princes, contre la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté d's la presse, contre la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

VERPILLEUX (CLAUDE), représentant du peuple en 1818, nó à Rive-de-Gier (Loire) lo 2 mai 1798, mort à la Courtoisère (Loire) le 12 octobre 1875, fils d'un euvrior, fut d'abord employé dans les mines comme conducteur de chevaux; devenu manecuvre, puis chaufeur et mécanicien, il inventa des machines dont l'exploitation lui permit de fonder un atelier spécial; il avait découvert notanment le moyen de plonger sans danger dans les gaz de la houille. Il ne s'était occupé que fort peu de politique et dans un sens modèré, quand il fut élu, le 23 avril 1818, représentant de la Loire à l'Assemblée constituante, le 5° sur 11, par 47,660 voix. Il fit partie du comité des travaux publics, et vôta pour les poursnites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'apolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre la sanction de la Constitution, pour l'ensémble de la Constitution, pour l'ensémble de la Constitution, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Non réôtu à la Logislative, it reprit la direction de son atelier.

VERRION (Jacques-Auxille), député au Conseil des Cinq-Cents, né le 14 novembre 1759, mort à une date inconnue, était commissaire des guerres, quand il fut élu, le 24 germinal au V, député du Var au conseil des Cinq-Cents, par 170 voix (295 votants). Il prit place parul les modérés, sans se faire remarquer, fut membré de diverses commissions, et vit son élection annulée au 18 fructider. Il demourait à Paris, 58, rue Saint-Honoré; une lettre conservée aux Archives de la police donne un détail particulier sur les députés qui habitaient alors cette maison:

« Paris, fructidor an V.

« Au citoyen ministre de la potice générale,

« La citoyenne Raynal expose qu'elle occupe le bâtiment des l'euilians rue Saint-Honoré 68, on elle loge depuis le commencement de la Révolution beaucoup de députés qui dinent tous les jours chez elle à deux taples de vingtcinq couverts, qu'elle fait toulr servie pour oux et leurs amis ; qu'après leur diné ils sont dans l'usage de s'amuser et penter au trentectun; elle n'a jamais rien payé peur ce jeu ny à la police ny au gouvernement quy avait domé des ordres au bureau central pour qu'elle ne fut point inquietté. On s'eccupe dit-on a'une neuvelle organisation pour les maisons de jeu celle occupée par la citoyenne Raynal ne pouvant être considérée comme publique, puisqu'elle est la réunion des citoyens députés, elle demande au citoyen ministre de luy donner la même protectien que ses prédécessours, affin que les citoyens députés trouvent à s'amuser chez elle sans aller ailleurs com ne par le passé et sans que pour raison de ce elle puisse être inquietté.

« Rayna » « Au citoyen ministre de la police générale,

a Salut et respect

« RAYNAL. »

Nous avons cu la curiosité de rechercher quels étaient à cette date les députés logés chez la citoyenne Rayual; en voici la liste : Bertrand (des Anciens); Bovis, Charrier, Darrace, Drulhe, Fargues, Génevois, Izoard, Littée, Pémartin, Perrin (des Vosges) et Verrion, des Cina-Cents. Cinq-Cents.

VERROLLOT (Louis-Wolfgang), député de 1831 à 1834, né à Neuvy-Sautour (Yonne) le 19 novembre 1772, mort à une date incon-nue, était marchand de bois à Briennon et

maire de cette commune. Candidat à la députation, le 5 juillet 1831, il échoua dans le 3e collège de l'Yonne (Joigny), avec 117 voix contre 139 à M. de Cormenin, élu. Mais ce dernier ayant opté pour une autre circonscription, M. Verrellot se représenta et fut élu député de Joigny, avec l'appui du gouvernement de Louis-Philippe, par 121 voix (209 votants, 324 inscrits), contre 57 à M. Borne des Fourneaux. Il siégea jusqu'aux élections de 1834 dans la majorité conservatrice, et s'associa notamment au jugement et à la condamnation par la Chambre du journal la Tribune (1833). (1833).

nation par la Chambre du journal la Tribune (18:3).

VERSIGNY (Jean-Baptiste-Victor), représentant en 1849, nó à Gray (Haute-Saône) le 2 octobre 1819, mort à Paris le 28 novembre 1872, « fils de Claude-Alexis Versigny et d'Anne-Louise Marchand », étudia le droit et se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris, Secrétaire de M. Bonjean alors avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, le 7 et dernier, par 26,631 voix (63,841 votants, 98,904 inscrits). Il slégea à gauche, fit une vive opposition au gouvernement de L.-N. Bonnparte, parut plusieurs fols à la tribune, voix contre l'expédition de Rome, contre la loi l'expédition de usufragé universel, et fut exilé de France après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Il se rendit en Suisse et se fixa à Neuchâtel, où il s'occupa particulièrement de la construction de chemins de fer. Rentré en France en 1864, il reprit sa profession d'avocat à Paris. Après le 4 septembre 1870, le gouvernement de la commission provisoire qui remplaça le conseil d'Etat (19 septembre); il en fut un des membres les plus actifs; mais lors ce la nomination du nouveau conseil d'Etat par l'Assemblée nationale, la majorité l'écarta de ce corps. Il mourut quel que temps après, à la suite d'une douloureuse maladio. On a de lui : De t'influence du crimitel sur le civil (Dijon, 1843).

VERSIGNY (Claude-Maris-Agapite), député de 1870 à 1839, né à Gray (Haute-Saône)

maladie. On a do lui i De l'influence du criminel sur lecicil (Dijon, 1843).

VERSIGNY (CLAUDE-MARIE-AGAPITE), député de 1876 à 1839, nó à Gray (Haute-Saône) le 18 août 1818, frère aîné du précédent, étudia le droit et s'inscrivit au barreau de Gray. Bâtonnier de l'ordre, il combatiti vivement le gouvernement impérial, fit partie, en 1870, du comité anti-plébiscitaire, fut nommé sous-préfet de Gray au 4 septembre 1870, et prit une attitude énergique en face des Allemands, qui l'envoyèrent en captivité à Brême en décembre de la même année. De retour en France à la paix, il reprit ses fonctions de sous-préfet qu'il exerça jusqu'en 1875. En 1871, il avait échoné comme candidat républicain dans la Haute-Saône, avoc 11,763 voix (34,563 votants). Il se représenta le 20 février 1876, dans l'arrondisment de Gray, et fut élu député par 9,711 voix (18,348 votants, 22,206 inscrits), contre 5,385 au baron Gourgand et 3,157 à M. Marquiset. Membre de la gauche républicaine, il fut des 363, obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, par 10,694 voix (19,510 votants, 22,555 inscrits), contre 8,737 au baron Gourgaud, candidat officiel, et vota constamment avec la majorité de la Chambre, pour les cabinets républicains qui se succèdérent au pouvoir, pour l'invalidation de l'électien de Blanqui, pour l'annistie partiel'e. Le 22 soût 1881, il obtint, par 10,697 voix (17,177 votants, 22,420 inscrits), le renon-

vellement de son mandat. Partisan de la politique opportuniste, il vota pour les crédits
de l'expédition du Tonkin, et fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la HauteSaône. Réélu député de ce département, le
4° sur 5, par 37,955 voix (71,568 votants, 87,067
divers ministères de la législature, vota l'expulsion des princes, et se prononça, dans la
dernière session, pour le rétablissement du
serutin d'arrondissement (11 février 1889),
pour l'ajournement indéfini de la revision de
la Constitution, pour les poursuites contre
trois députés membres de la Ligne des patriotes, pour le projet de loi Lisboune restrictif
de la liberté de la presse, peur les poursuites
contre le général Boulanger.

VERTEILLAC (DE). - Voy. LABROUSSE.

VERTEILLAC (DE). — Voy. LABROUSSE.

VERTHAMON D'AMBLOY (FRANÇOIS-MARIE, COMPE DE), député en 1789, nó à Bordeaux (Gironde) le 5 février 1754, nort à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) le 8 août 1830, fils de M. Martial-François de Verthamon-Chalucet de dame Marie de Caupos, était colonel dans les armées du roi, quand if fut élu, le 8 avril 1789, député de la Roblesse de la sénéchaussée de Bordeaux aux Etats-Généraux. Il slégea dans la minorité hostile aux réformes et, ayant entendu Chabrond accusor la droite d'insolence, le traita très militairement de j. f. (16 julu 1791). Il émigra après la session, fit campagne à l'armée des princes, rentra en France avec les Bourbons, fut promu maréchal de camp le 29 janvier 1817, n'exerça jusqu'à sa mort aucun service actif, et mourut saus postérité, à 76 ans.

sa mort aucun service actif, et mourut sans postérité, à 76 ans.

VÉTILLART (Michel-Marcellin), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1882, né à Pontlieu e (Sarthe) le 28 octobre 1820, mort au Mans (Sarthe) le 28 octobre 1820, réa à Pontlieue de 1860 à 1865, date de la réunion de cette commune à celle du Mans. Conseiller général de la Sarthe (1863), conseiller municipal du Mans (1865), adoint au meire (1870), juge au tribunal de commerce, président de la chan-bre de commerce, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale, le 1s sur 9, par 57,834 voix (84,400 votants. 135,005 inscrits), prit place à droite, se fit inscrire à la réunion des Réservoirs et au cercle Colbert, et vota pour la paix, pour la démission de Thiers, pour la septennat, pour la démission de Thiers, pour la général de 12 canton du Mans, il échoua au renouvellement de 1874, et devint, le 30 janvier 1876, sénateur de la Sartha, par 294 voix (459 votants). Il prit de nouveau place à droite, vota, en juin 1877, la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie, repoussa ensuite le projet de loi sur l'enseignement supérieur, combattit de ses votes la politique scolaire et coloniale de la majorité, et échoua, au renouvellement triennal de 1882, avec 204 voix sur 455 votants, ll a publié des articles de chimie industrielle dans le Récueil de la Société des sciences et arts de la Sarthe, a fait adopter par l'administration de la marine son procédé d'analyse des tissus, et fait pa-